

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE THEZIERS****Aménagement de voirie RD 19, 500 et 108 Avenue de la gare
Validation d'un sous-traitant – Lot 1**

Le maire de Théziers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL2021_057 du 9 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le projet d'aménagement de voirie sur les RD 19,500 et 108 à Théziers

Vu la procédure adaptée ouverte engagée le 26 janvier 2022, en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande publique, pour la passation du marché de démolition, gros œuvre et ravalement,

Vu la décision de Mme le Marie n° 2024-003 du 22 avril 2024

Vu l'ordre de service n°01 du 31 mai 2024 pour les travaux du lot n°1 du marché d'aménagement de voirie sur les RD 500, 19 et 108

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter et d'agréer le sous-traitant SDTP dans la cadre du lot n°1 du marché d'aménagement de voirie sur les RD 500, 19 et 108

Article 2 : Précise la nouvelle répartition financière du lot n°1 à savoir :

- Entreprise titulaire : **EIFFAGE Route** pour un montant de **428 094.40 € HT**
- 1^{er} sous-traitant de rang 1 : **SDTP** pour un montant de **10 198.80 € HT**

Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.

Article 4 : Cette décision est portée à la connaissance de Madame la préfète du Gard.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/08/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-030-213003288-20240617-DEC_1-CC

Ainsi décidé à Théziers, le 17 juin 2024

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire de Théziers

